

chargée d'enquêter sur la condition de la femme, alors qu'il y a tant d'autres problèmes à régler. Je pense, en particulier, au domaine des pêcheries. J'ai eu peine à réfuter certains arguments de mes commettants. Les questions que je pose au nom des habitants de la région de l'Atlantique doivent être prises au sérieux. Quand quelqu'un aborde ici, à la Chambre des communes, la question de la position précaire des pêcheries, les députés prennent la chose à la légère. C'est bien là le hic. On juge très souvent ces questions facétieuses. Très souvent on les esquive ou on les tourne en blague. C'est très sérieusement que je pose ces questions au secrétaire parlementaire et j'aimerais recevoir une réponse raisonnable. Je ne songe pas à votre façon d'agir en particulier, monsieur, mais plutôt à la Chambre en général.

M. Walker: J'aimerais pouvoir répondre à la question du député d'une manière satisfaisante, mais cela ne m'est pas possible. Il m'a demandé de parler des dépenses considérables affectées aux commissions royales d'enquête, alors qu'au même moment il y a des problèmes intéressants les pêcheries. Ce n'est pas mon rôle. Si le député veut bien me croire, il comprendra que mon rôle n'est pas d'expliquer à la Chambre les politiques du gouvernement. Mon seul rôle, en ce moment, est de donner toute explication sur ces crédits particuliers. Je ne puis parler pour le ministre des Pêcheries, car je ne suis pas responsable de ces prévisions budgétaires.

M. Danforth: Monsieur le président, je suis certain que les députés de l'autre côté, qui parlent cet après-midi au nom du gouvernement, sont des parlementaires expérimentés. Ils siègent tous deux à la Chambre depuis quelque temps déjà. Les Canadiens s'intéressent aux activités des commissions royales d'enquête auxquelles d'importantes tâches particulières ont été confiées. Ils savent que les membres de ces commissions sont nommés directement par le gouvernement et que leurs fonctions sont établies dans leur mandat. Les Canadiens se demandent, lorsqu'ils voient les sommes importantes dépensées par ces commissions royales d'enquête, quel contrôle le gouvernement exerce sur elles une fois que leurs tâches leur ont été assignées.

Du fait de ma profession, je m'intéresse beaucoup à la Commission royale qui fait enquête sur l'industrie des machines agricoles. On a dit cet après-midi que le rapport de cette Commission sera prêt vers juin 1969. Elle a reçu son mandat en 1966. Bien des gens

voudraient savoir ce que fait le gouvernement à propos de ce mandat. Comment le temps est-il réparti et comment s'y prend le gouvernement pour amener les commissions à faire leur rapport dans un délai précis. Je sais bien que la situation varie selon les sujets soumis à ces commissions, leur complexité et le nombre de gens qui souhaitent comparaître devant elles. Mais le gouvernement doit exercer un contrôle. J'aimerais savoir comment il s'exerce. Le gouvernement fait-il une enquête préliminaire et prévoit-il la longueur de la période requise pour examiner un problème? Sinon, comment procède-t-il à cet égard?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, il est difficile de donner une réponse précise à cette question. Dans chaque cas, je crois, le résultat doit équilibrer les deux principes contradictoires. En formant une commission royale d'enquête, on cherche à profiter des conseils, des connaissances et de l'expérience de personnes indépendantes et capables d'étudier objectivement un problème donné. Nous ne pouvons pas profiter des avantages de l'indépendance et de l'objectivité si nous essayons de diriger ces personnes en leur disant quoi faire et quand. Cela équivaldrait à payer des musiciens et à jouer nous-mêmes. Hormis l'exposé général du problème à étudier, son étude incombe à la Commission royale d'enquête dont les membres ont été choisis pour leurs connaissances, leur habileté, leur dévouement et leur objectivité. C'est à eux qu'il appartient de choisir les moyens les plus propres à fournir la solution souhaitée.

La nature humaine étant ce qu'elle est, les gens chargés de responsabilités semblables aux miennes ne peuvent s'empêcher d'exhorter les commissions royales à faire vite et à terminer leurs travaux. Nous leur demandons instamment de ne pas dépenser tant d'argent mais c'est plutôt de l'exhortation qu'un contrôle. C'est normal. Sans doute, ma réponse à la question du député n'est-elle ni précise ni satisfaisante.

M. Macquarrie: Je suis quelque peu embarrassé et je conviens que ce n'est pas tout à fait le moment de discuter aussi brièvement d'un sujet comme celui d'une commission royale. J'ai été enchanté de la comparaison du ministre à propos des musiciens qu'on paye pour jouer à leur place. Elle est excellente. Il me reste peu de temps pour aboyer. Quant à ce qu'il décrit comme de l'exaspération, je me demande si c'est bien d'exaspération qu'il s'agit et je songe à ce qui est advenu de la